

Le Portail Famille, à quoi ça sert ?

Le Portail Famille facilite l'accès aux inscriptions de la restauration scolaire. Confidentialité, réactivité et simplification sont les objectifs de ce portail !

Créer son espace personnel (voir procédure jointe)

L'accès au Portail famille se fait avec un identifiant et un mot de passe. Les codes d'accès sont envoyés aux parents par courrier électronique.

- Un mail contenant un lien à valider est envoyé à l'adresse électronique communiqué lors des inscriptions.
- L'identifiant de connexion est l'adresse mail.
- Le mot de passe est strictement confidentiel.
- Le compte est créé et actif pour toute la durée de la scolarité en primaire.
- Si aucun mail n'a été transmis au service administratif, il est nécessaire d'envoyer une demande via le lien « J'ai une question à poser au service" ci-dessous :

Ce que les familles peuvent faire avec le Portail famille

- Inscrire son enfant au restaurant scolaire en ligne.
- Mettre à jour son dossier famille et ses données personnelles.
- Consulter les factures
- Le Portail famille représente un atout pour gérer les réservations, les annuler selon les conditions reprises dans le règlement intérieur.

Inscriptions/réservations/annulations

- Accueil au restaurant scolaire : jusqu'à 48 heures avant le jour de présence au restaurant scolaire (voir règlement intérieur)

Paielement

- Paiement mensuel en ligne après réception de la facture sur le Portail Familles

Pour toute précision supplémentaire, veuillez consulter la procédure d'accès au Portail Familles.